



**HAL**  
open science

## **Genre, sexualité et handicaps**

Pierre Brasseur

► **To cite this version:**

| Pierre Brasseur. Genre, sexualité et handicaps. 2015. ⟨halshs-03725122⟩

**HAL Id: halshs-03725122**

**<https://shs.hal.science/halshs-03725122v1>**

Preprint submitted on 15 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Pierre Brasseur, « Handicap et sexualité : approche sociologique », in Emmanuel Cartier, Alain Giami et Coralie Leuzzi (dir.) *Sexualités, autonomie et handicaps : freins et perspectives*, Bordeaux, LEH, Édition, p.69-82.

### **Genre, sexualité et handicaps : aspects sociologiques**

**Pierre BRASSEUR**

Doctorant en sociologie au Clersé (Lille 1).

brasseurph@gmail.com

*« Accepteriez-vous une vie sans relation sexuelle, alors que vous en avez le désir ? Accepteriez-vous, alors que c'est votre souhait, de ne pas connaître votre corps dans ce qu'il a de plus intime, de ne pas connaître celui de l'autre ? Aujourd'hui en France, des hommes et des femmes se trouvent privés de toute vie sexuelle parce que leur handicap les empêche d'accomplir certains gestes. Toute personne doit pouvoir recevoir l'assistance humaine éventuellement nécessaire à l'expression de sa sexualité [...]. Pour celles qui sont lourdement handicapées, cet accès à une vie affective et sexuelle passe par la mise en place de services d'accompagnement sexuel. Ces services seraient à la fois des lieux d'information, d'aide à la formulation de leur demande et de mise en relation avec un assistant sexuel. Cet assistant, homme ou femme, aurait pour rôle de répondre à un besoin d'apprentissage et de découverte de l'intimité, mais aussi de prodiguer, dans le respect, une attention sensuelle, érotique et/ou sexuelle. Il pourrait aussi permettre l'acte sexuel entre deux personnes qui ne peuvent l'accomplir sans aide. »*

L'extrait ci-dessus est tiré d'une pétition mise en place par un collectif d'associations rassemblées dans le CH(s) OSE, collectif Handicaps et Sexualité OSE, fondé en 2011. Cet appel, signé par des sociologues, des philosophes, des artistes, des politiques, mais aussi des collectifs de personnes en situation de handicap, a été publié dans la revue *Faire Face*. La demande de services d'accompagnement sexuel se met en place afin de permettre l'existence d'un tel statut, interdit en France en raison des lois sur la prostitution — j'y reviendrai.

L'assistance sexuelle se distinguerait ainsi de la « prostitution », telle qu'elle est définie légalement, sur plusieurs points : les assistants sexuels sont recrutés selon une procédure de recrutement « rigoureuse » et sont ensuite formés à l'accompagnement sensuel et érotique,

leur fonction ne se résumant pas à un avoir des rapports sexuels avec des individus ; ils visent à terme l'établissement d'une autonomie sexuelle des acteurs avec la mise en place d'atelier de séduction, d'estime de soi par l'estime de son corps ; les séances d'assistances sexuelles font l'objet d'évaluation et les assistants d'un suivi psychologique individualisé.

Le rôle attribué à ces assistants est le point de départ de mon enquête. Mon travail de thèse porte sur une sociohistoire de l'assistance à la sexualité aux personnes en situation de handicap. On peut y lire tout d'abord la revendication de l'accompagnement comme un statut, un service, voire un travail, ayant une fonction qui lui est propre : permettre l'accès à une vie sexuelle à un ensemble d'individus qui ne peuvent pas en avoir du fait de leur handicap. Cet objectif implique une organisation, des savoirs et des savoir-faire, mais aussi une exploitation du corps et de la sexualité des assistants sexuels et des handicapés eux-mêmes.

Qu'est-ce que cela signifie de considérer cet accompagnement comme un service ou un travail ? Comment comprendre que cette revendication émerge ? Je veux prendre au sérieux les positions de celles et ceux qui se mobilisent pour ou contre la mise en place de cette pratique aujourd'hui, même si ce statut n'a pas d'existence légale aujourd'hui en France, même s'il est proscrit d'organiser un service d'accompagnement payant, y compris pour les « *handicapés* ».

### **Avant les années 1990**

Il est difficile d'établir un historique d'une notion qui n'a pas tellement d'antériorité avant le début des années 1980. Considérer l'assistance sexuelle comme une réalité est un premier point qui permet de saisir les spécificités de ce statut. C'est seulement à partir des années 1970 que l'on voit émerger en Europe des assistants sexuels.

Durant cette période, la question « *handicap et sexualité* » est peu posée en termes politiques. Si elle l'est, elle est renvoyée au domaine du privé, sur ce que l'on peut agir, pour promouvoir une vision positive de la sexualité. Dans ce contexte, les interpellations politiques se concentrent essentiellement sur la question des déficiences mentales, et de l'accompagnement, notamment légal, pour maîtriser les risques de cette sexualité. Les associations du handicap se saisissent peu de cette question. On ne voit apparaître des réflexions sur ces questions que dans des périodiques à moindre diffusion, soit spécialisés dans ce domaine, soit militants.

C'est le cas du *Collectif de lutte des Handicapés*, rendu célèbre par son journal *Les Handicapés Méchants*, dont la contestation s'est concentrée dans un premier temps autour de l'organisation de quêtes lors de grandes journées nationales de solidarité, organisées par d'importantes associations recevant des subventions de l'État. C'est le cas aussi de certaines revues religieuses qui vont beaucoup s'interroger dans les années 1960 sur le mariage des infirmes. Puis peu à peu, c'est à la médecine que reviendra la charge de parler de cette sexualité, avec en idée sous-jacente la nécessaire réadaptation individuelle de la sexualité.

### **Années 1990-2000**

Avant les années 1990, la sexualité des handicapés est donc très peu un objet politique, car d'autres objets semblent prioritaires, comme le travail et l'accessibilité. Au début de ces années, un événement va changer la donne : l'apparition de cas de VIH. Au début, la question « *handicap et sexualité* » a fait l'objet de nombreuses sollicitations du législateur. Pour ne donner que quelques exemples depuis le début des années 1990 : la découverte de cas de Sida dans des institutions accueillant des personnes handicapées mentales (Conseil national du Sida et Dierchirch, 1997) ; la polémique à la suite de la parution d'un article dans *Charlie Hebdo* de cas de stérilisations forcées (Lagardère, Strohl et Éven, 1997), ou encore tout un questionnement sur l'aide à la parentalité (Gruson, 2006). Tous ces débats ont fait l'objet de réglementations et de dispositifs législatifs. Cependant, si ces derniers vont (faire) parler de la sexualité des handicapés, ils restent surtout centrés sur des problématiques de gestion du risque. Ce sont aussi des revendications et des réglementations portées par des valides (parents, professionnels de santé, etc.).

Au tournant des années 2000, et en approchant du vote de la loi Handicap, la question de la sexualité va être investie sous un nouveau jour : sous l'angle du handicap moteur, plus spécifiquement des personnes très fortement dépendantes, et sous l'angle d'une possible assistance. La question de l'assistance à la sexualité va véritablement « squatter » l'espace de la cause « *handicap et sexualité* » et mettre de côté d'autres questions. On peut établir deux causes principales qui expliquent l'émergence d'une telle question à ce moment particulier. La première : le vote de la loi 2005, dans laquelle il est prévu une compensation de toutes les conséquences du handicap. Si beaucoup de droits ont été conquis (travail, logement, accessibilité, éducation, etc.), le domaine de la vie affective et sexuelle est la « *dernière barrière à faire tomber* » (Tabath, 2013). L'idée d'une compensation légitime de tous les effets du handicap laisse donc espérer la possibilité de voir la question sexuelle émerger. La

seconde : l'instauration d'une assistance à la sexualité en Suisse romande en 2009, après avoir été mise en place en 2003 dans la région alémanique. Les débats suisses font écho dans la presse française à un moment où les principales associations du handicap moteur commencent à s'organiser pour penser la sexualité comme objet de revendications collectives.

En France, c'est depuis les années 2000 que des collectifs émergent, afin de se battre pour une instauration possible d'un statut légal pour les assistants sexuels à destination des handicapés — comme il peut en exister dans d'autres pays tels que la Suisse, les États-Unis, etc. Cette prise en compte de la sexualité des personnes en situation de handicap se fait dans le contexte plus global du développement d'un nouveau concept : la santé sexuelle ou l'idée selon laquelle une vie sexuelle et affective épanouie est une des conditions pour être en bonne santé. De fait, la santé ne se présente pas seulement par l'absence « *de maladie ou d'infirmité* » (OMS, 1946). La santé de l'homme se décline sous trois aspects : la santé physique, la santé mentale et la santé sexuelle. Pour reprendre les mots de Pollak et Béjin, « *on n'insiste pas suffisamment sur les bouffées d'angoisse et de culpabilité que provoque, de plus en plus, l'inaptitude à rentabiliser son "capital" sexuel. Ces phénomènes évoquent étrangement certaines réactions dépressives courantes lors des pertes d'emploi. Les effets du chômage sexuel tendent à devenir analogues : même culpabilité de maintenir en friche des facultés sexuelles vouées, passé l'adolescence, à une inéluctable "détérioration" progressive* » (Béjin et Pollak, 1977, p. 119.)

Il y aurait donc des actions à mener pour améliorer cette « *santé sexuelle* ». La sexualité est de plus en plus considérée comme l'un des fondements de l'identité sociale et de la participation des individus à la citoyenneté. La question de l'existence d'un droit à entretenir de telles relations est posée régulièrement en termes de « *droit* », comme dans la définition de l'OMS.

## **RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

BLANQUIER Zig et DUFOUR Pierre (2013), « Le handicap est-il permis ? » in GIAMI Alain, PY Bruno et TONIOLO Anne-Marie (sous la dir. de), *des sexualités et des handicaps. Questions d'intimités*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, pp. 157-169.

BRASSEUR Pierre (2014), « Une vocation à aimer l'invalides : la mobilisation ratée de Jean Adnet », *Genre, sexualité et société*, Numéro spécial « *Parias sexuels* », novembre, pp. 1-22.

BRASSEUR Pierre (2016 *a*), « Notice : Handicap », in RENNES, Juliette (sous la dir. de), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte. P.293-305.

BRASSEUR Pierre (2016 *b*) « La sexualité des personnes en situation de handicap comme problème public et politique (1950-2015) », in LE DEN Mariette et DE LUCA BARRUSSE Virginie (sous la dir. de), *Les Politiques de la sexualité : avancées et résistances au niveau national et local dans la diffusion des savoirs relatifs à la sexualité, à la contraception et à la prévention des IST*, Paris, L'Harmattan, pp. 123-143.

BRASSEUR Pierre et DETUNCQ Pauline (2014), « L'assistance sexuelle : qu'est-ce à dire ? Quels enjeux ? », *Vie sociale et traitements*, n° 123, mars, pp. 51-56.

CHOSSY Jean-François (2011), *Évolution des mentalités et changement du regard de la société sur les personnes handicapées*, Paris, ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale.

CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (2011), *Rapport 2010 à la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale*, Paris, La Documentation française.

CONSEIL NATIONAL DU SIDA (1997), *Les Oubliés de la prévention*, Paris.

ÉPHIMENCO Sylvain (1992), « La Haye assiste la sexualité des handicapés », *Libération*, 20 septembre, p. 22.

LAGARDÈRE Marie-Laure, STROHL Hélène et ÉVEN Bernard (1998), *Rapport sur les problèmes posés par les pratiques de stérilisation des personnes handicapées*, Paris, Inspection générale des Affaires sociales.

NUSS Marcel (sous la dir. de) (2008), *Handicaps et sexualités. Le Livre blanc*, Paris, Dunod.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1975), « *Education and treatment in human sexuality* », Genève, n° 572, février, pp. 1-33.

VOROS Florian (2009), « L'invention de l'addiction à la pornographie », *Sexologies*, vol. 18, n° 4, octobre, pp. 270-276.

WAXMAN Barbara [1994], “It’s time to politicize our sexual oppression”, *in* BARRET Shaw [sous la dir. de], *The Ragged Edge*, Louisville, The Avocado Press, pp. 82–87.

WAYNBERG Jacques (sous la dir. de) (1980), *Handicap et sexualité*, Paris, Masson.